



**Food and Agriculture
Organization of the
United Nations**



The International Treaty
**ON PLANT GENETIC RESOURCES
FOR FOOD AND AGRICULTURE**

NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi, Inde, 19–24 septembre 2022

Note d'information pour les participants

Table des matières

| | Paragraphes |
|---|-------------|
| I. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉUNION | 1 – 10 |
| A. Lieu et date de la session | 1 – 3 |
| B. Accès au lieu de réunion | 4 - 8 |
| C. Communication avec le Secrétariat | 9 - 10 |
| II. RÉUNIONS ET LANGUES OFFICIELLES DE LA SESSION | 11 - 13 |
| Cérémonie d'inauguration et séance d'ouverture | 11 - 12 |
| Consultations régionales et interrégionales | 13 |
| III. INSCRIPTION ET LETTRES DE CRÉANCE | 14 - 20 |
| Lettre d'invitation et inscription des délégués | 14 |
| Inscription des observateurs | 15 |
| Exigences relatives aux photos | 16 |
| Lettres de créance | 17 - 19 |
| Collecte des badge | 20 |
| IV. DOCUMENTATION | 21 – 25 |
| V. ÉVÈNEMENTS ET EXPOSITION DE MATÉRIEL | 26 – 30 |
| Événement spécial | 26 |
| Événements parallèles | 27 - 28 |

Les documents FAO-TIRPAA peuvent être consultés sous: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/

| | |
|--|---------|
| Exposition de publications ou autre matériel d'information | 29 - 30 |
| VI. FORMALITÉS D'ENTRÉE EN INDE: OCTROI DE VISA ET VACCINS | 31 – 38 |
| VII. APPUI À LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, PARTIES CONTRACTANTES | 39 – 40 |
| VIII. TRANSPORT LOCAL ET À DESTINATION/ EN PROVENANCE DE L'AÉROPORT | 41 – 44 |
| IX. HOTELS | 45 – 46 |
| X. SANTÉ ET SÉCURITÉ | 47 - 48 |
| XI. INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INDE..... | 49 – 59 |
| Climat | 51 |
| Langues parlées | 52 |
| Monnaie locale | 53 |
| Pourboire | 54 |
| Heure locale | 55 |
| Courant électrique | 56 - 57 |
| Services téléphoniques | 58 - 59 |

I. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉUNION

A. Lieu et date de la session

1. La neuvième session de l'Organe directeur du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) se tiendra à New Delhi, en Inde, du 19 au 24 septembre 2022. La réunion formelle débutera le **lundi 19 septembre à 10 heures** du matin (GMT+5h30), et sera précédée de deux jours de consultations régionales et interrégionales les 17 et 18 septembre 2022, notamment un événement spécial qui se tiendra à 10h du matin le samedi 17 septembre 2022.

2. Le lieu de réunion est le centre de conférence de l'hôtel Pullman, Aerocity, New Delhi, Inde.



3. L'ordre du jour provisoire annoté portant la cote IT/GB-9/22/1.2 sera disponible sur le site internet du Traité à l'adresse: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/

B. Accès au lieu de réunion

4. L'hôtel Pullman est situé à Aerocity, le quartier des affaires et de l'hôtellerie, à moins de 3 km de l'aéroport international Indira Gandhi (IGI), New Delhi, Inde. Pour plus d'informations, voir **l'annexe 1**.

5. Pour accéder au lieu de réunion, les participants doivent présenter une pièce d'identité valide (passeport ou autre type de pièce d'identité officielle avec photo).

6. Un laissez-passer ou un badge valable pour la durée de la session sera délivré pour chaque participant et devra être porté en permanence. Veuillez noter que les participants ne seront pas autorisés à accéder aux salles de réunion sans un badge ou un laissez-passer valable. Il faut donc signaler immédiatement la perte du badge ou du laissez-passer au bureau d'inscription.

7. Pour toute requête ou demande d'assistance, veuillez contacter le numéro +39 06 57056413 ou envoyer un email à PGRFA-Treaty@fao.org

8. Le centre de conférence dispose de plusieurs cafétérias, bars et restaurants accessibles tous les jours durant la période de la session. Toutes ces zones sont équipées d'un service Wifi gratuit.

C. Communication avec le Secrétariat

9. Toute correspondance ou demande d'informations relative à la réunion doit être adressée au Secrétaire du Traité international à l'adresse suivante:

M. Kent Nnadozie
Secrétaire
Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla 1 00153 Rome, Italie
Tél: +39 06 5705 3441 Fax: +39 06 5705 3057
Courriel: PGRFA-Treaty@fao.org

10. Le Secrétariat fournit des mises à jour régulières des informations contenues dans cette note via le site web de la session à l'adresse: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/

II. RÉUNIONS ET LANGUES OFFICIELLES DE LA SESSION

Cérémonie d'inauguration et séance d'ouverture

11. La cérémonie d'inauguration et la séance d'ouverture auront lieu dans la salle plénière du centre de conférence à 10h00 du matin le lundi 19 septembre 2022.

12. Les travaux de la session se dérouleront en arabe, chinois, anglais, français, espagnol, russe et hindi.

Consultations régionales et interrégionales

13. Des consultations régionales et interrégionales se tiendront les 17 et 18 septembre 2022. La liste des salles de réunion où se dérouleront les consultations sera communiquée aux membres respectifs du Bureau et publiée sur le site web de la session.

III. INSCRIPTION ET LETTRES DE CRÉANCE

Lettre d'invitation et inscription des délégués

14. La lettre d'invitation a été envoyée en avril 2022 via les voies de communication officielles de la FAO. Le Secrétariat souhaiterait recevoir, avant le 29 juillet 2022, le (s) nom (s) des délégué (s), suppléant (s), expert (s) et conseiller (s) de chaque Partie contractante ou, dans le cas des Parties non contractantes, les noms de(s) observateur(s), désignés pour participer à la session. L'inscription en ligne s'effectue sur le portail pour les Membres de la FAO accessible par un mot de passe à l'adresse: <https://www.fao.org/members-gateway/home/fr/>. Les instructions pour l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir du site internet.

Veillez noter que l'inscription en ligne nécessite le téléchargement d'une photo numérique récente au format de passeport.

Inscription des observateurs

15. Les observateurs désignés pour assister aux réunions, notamment les organisations internationales, sont priés de transmettre leurs noms, titres officiels et adresses par courriel à l'adresse PGRFA-Treaty@fao.org, ainsi qu'une photographie récente au format de passeport. La pré-inscription en ligne est obligatoire. Les informations seront utilisées pour préparer les badges d'accès aux lieux de

réunion et élaborer l'ébauche préliminaire de la liste provisoire des participants. Les participants doivent fournir des coordonnées précises.

Exigences relatives aux photos

16. La photo doit être en couleur, avec une vue frontale de la tête et des épaules, elle doit avoir un fond clair ou neutre et afficher très peu de l'arrière-plan au-dessus et de chaque côté de la tête (pas de chapeaux, lunettes de soleil ou accessoires qui couvrent le visage). La photo doit être en format JPEG numérique et doit également avoir un rapport largeur/hauteur d'environ 3:4. En d'autres termes, une photo de 2 cm de largeur devrait avoir une hauteur d'environ 2,5 cm.

Si une assistance est nécessaire pour l'inscription, il est possible de contacter le Secrétariat par téléphone au numéro +39 06 57056413 ou par courriel à l'adresse PGRFA-Treaty@fao.org

Lettres de créance

17. Chaque Partie contractante est invitée à soumettre les lettres de créance, comme indiqué ci-dessous, du ou des délégué (s), suppléant (s), expert (s) et conseiller (s) désignés pour assister à la session du Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans la mesure du possible le 29 juillet au plus tard. Les lettres de créance des délégations nationales doivent spécifier pour chaque membre qui est nommé délégué, son suppléant et le (s) conseiller (s)¹.

18. Les États qui ne sont pas Parties contractantes, ainsi que les Nations Unies, ses agences spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, peuvent être représentés au titre d'observateurs à la session. Les observateurs doivent communiquer au Secrétaire avant le 29 juillet 2022 le (s) nom (s) et les coordonnées (incluant l'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax et l'adresse électronique) de la ou des personnes désignées pour participer à la session. Les observateurs dont les noms ne sont pas communiqués avant la session seront appelés, lors de l'inscription, à présenter une lettre sur papier-lettre officiel confirmant leur nomination pour participer à cette réunion.

19. Tout autre organe ou agence international(e), aussi bien gouvernemental (e) que non gouvernemental (e), qualifié (e) dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, peut également être représenté (e) à la session au titre d'observateur. L'admission des observateurs sera assujettie à la réception par le Secrétaire d'une lettre officielle de l'organe ou de l'agence avant le 29 juillet 2022, en fournissant le nom, le titre officiel et les coordonnées (incluant l'adresse postale, les numéros de téléphone et de fax et l'adresse électronique) de la (des) personne (s) représentant l'organe ou l'agence. En outre, les observateurs seront appelés lors de l'inscription de présenter une lettre, sur papier officiel, de leur organe ou agence confirmant leur nomination pour participer à cette session. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat du Traité international.

Collecte des badges

20. La collecte sur place des badges pour participer à la neuvième session de l'Organe directeur se fera sur le lieu de réunion. Les inscriptions débuteront le 16 septembre à 15h00 et se poursuivront les jours suivants de 9h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00.

- Pour collecter les badges, tous les participants doivent présenter une pièce d'identité et, le cas échéant, une lettre de créance ou tout autre document valide.

¹ Notification NCP GB9 Invitation www.fao.org/3/cb9887fr/cb9887fr.pdf

- Une liste provisoire des participants sera publiée au cours de la session et révisée au besoin. Les modifications ou ajouts à la liste doivent être faits sur papier et remis au Secrétariat, au bureau d'inscription et d'information.

IV. DOCUMENTATION

21. Les documents de travail et d'information relatifs à la neuvième session de l'Organe directeur seront publiés sur le site web du Traité international dès qu'ils seront disponibles à l'adresse suivante: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/
22. En vue de réduire au maximum l'impact de la réunion sur l'environnement, le Secrétariat limitera l'utilisation du papier autant que possible. Des exemplaires en papier ne seront disponibles sur le lieu de réunion que pour un nombre limité de documents pré-session, tels que l'ordre du jour provisoire annoté et le projet de programme de travail et le budget.
23. Les participants sont donc invités à apporter leurs propres copies des documents, comme ils le jugent approprié, et à s'abstenir de demander des copies supplémentaires au bureau de distribution de documents. Les participants qui ne peuvent pas apporter leurs propres copies des documents doivent informer le Secrétariat à cet effet avant le 1 septembre 2022, et des dispositions seront prises pour qu'un ensemble complet de documents de travail soit prêt dans la langue ou les langues demandées.
24. Les documents publiés au cours de la session seront mis à la disposition des participants au bureau de distribution de documents. Les délégations sont priées d'envoyer à l'avance leurs déclarations par voie électronique au Secrétariat et au service d'interprétation: GB-Treaty@fao.org et FAO-Interpretation@fao.org.
25. La demande de diffusion d'autres documents ne doit être faite qu'avec l'approbation préalable du Secrétariat.

V. ÉVÈNEMENTS ET EXPOSITION DE MATÉRIEL

Événement spécial

26. Un événement spécial relatif au thème de la session sera organisé le samedi 17 septembre de 10h00 à 13h00. Plus d'informations sur cet événement peuvent être obtenues en ligne sous: www.fao.org/plant-treaty/ninth-governing-body/fr/

Événements parallèles

27. Il est prévu d'organiser des événements parallèles sur le lieu de réunion à l'heure du déjeuner et en soirée pendant toute la durée de la session, de 13h15 à 14h30 et de 18h15 à 19h30. Les demandes relatives à l'organisation d'événements parallèles doivent être soumises via un formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site web du Traité international www.fao.org/plant-treaty/side-events/fr/. Uniquement les formulaires de demande dûment remplis seront pris en compte. La date limite de réception est le 20 juillet 2022. Il se peut que les demandes reçues par d'autres voies et après la date limite ne soient pas prises en considération. Toutes les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi.
28. Les organisateurs d'événements parallèles dont la demande ne peut être satisfaite sont invités à envisager la possibilité de combiner leurs événements avec d'autres événements parallèles programmés pertinents. Les événements parallèles peuvent être reportés pour répondre aux besoins de la plénière ou par décision du Secrétariat. La liste des événements parallèles sera disponible sur le site web à l'adresse www.fao.org/plant-treaty/ninth-governing-body/fr/. Le Secrétariat fournira aux organisateurs, sur demande, des informations supplémentaires sur les dispositions et les options de restauration (catering) prises avec les fournisseurs locaux.

Exposition de publications ou autre matériel d'information

29. Un certain nombre de stands/tables seront mis (es) en place sur le lieu de réunion afin d'exposer le matériel promotionnel. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat du Traité à l'adresse PGRFA-Treaty@fao.org.

30. Les délégations et les observateurs peuvent également demander des informations sur les modalités et les coûts des stands d'exposition par courrier électronique. Il existe deux options, une avec un plan de base qui peut être configuré en différentes tailles (3x3m ou 3x6m) avec des prix standards et l'autre option est de commander un stand ayant une conception personnalisée.

VI. FORMALITÉS D'ENTRÉE EN INDE: OCTROI DE VISA ET VACCINS

31. Tous les étrangers entrant en Inde doivent posséder un document de voyage international valide sous la forme d'un passeport national avec un visa valide obtenu auprès d'une mission ou d'un Consulat indien à l'étranger. Tous les demandeurs de visa individuels sont priés de demander le visa indien via l'application en ligne. La copie physique dûment signée du formulaire de demande dûment rempli et bien téléchargé doit être soumise au centre de demande de visa indien (IVAC) concerné ou directement à la mission/consulat indien, à la date prévue de l'entretien, accompagnée des pièces justificatives requises.

32. L'obtention d'un visa pour entrer en Inde afin d'assister à la session relève de la responsabilité du voyageur. Le service de visa électronique est disponible pour les citoyens d'un grand nombre de pays/territoires. Les instructions pour remplir le formulaire de visa indien et prendre un rendez-vous peuvent être trouvées dans la section «Instructions» du site de demande de visa en ligne. Le formulaire de demande est disponible sous: indianvisaonline.gov.in/visa/

33. Les délégués ayant des difficultés à obtenir un visa en ligne peuvent contacter le Secrétariat pour demander de l'aide après la pré-inscription en ligne à la session et, dans tous les cas, six semaines avant le départ pour l'Inde, en envoyant une copie du passeport national et indiquant le pays de départ.

34. Les délégués peuvent obtenir des informations sur leur arrivée à l'aéroport de Delhi sous www.newdelhairport.in/passenger-guide/arriving-passengers. Veuillez noter que le site web fournit des informations mises à jour sur la pandémie de COVID-19 pour les voyageurs internationaux arrivant en Inde. Au moment de l'élaboration de cette note, les mesures comprenaient la présentation d'une auto-déclaration via un portail dédié, le téléchargement d'un test RT-PCR COVID-19 négatif effectué dans les 72 heures avant d'entreprendre le voyage ou le téléchargement d'un certificat de réalisation d'un calendrier complet de vaccination primaire anti COVID-19, et autres mesures possibles. Veuillez noter que ce type d'informations peut changer à court terme www.newdelhairport.in/covid19

35. Sur cette page, les autorités indiennes publient une liste de pays pour lesquels le "certificat de réalisation du calendrier de vaccination primaire" peut être téléchargé dans le système en ligne. La liste est mise à jour régulièrement.

36. Tous les passagers internationaux qui arrivent sont tenus de remplir le formulaire d'auto-déclaration tel qu'exigé par le Ministère de la Santé et du Bien-être familial. Air Suvidha est un système en ligne qui permet aux passagers internationaux de soumettre un formulaire d'auto-déclaration obligatoire pour déclarer leur état de santé actuel. Ce formulaire est obligatoire et doit être rempli à tout moment avant l'embarquement. Le système envoie une confirmation au voyageur sur l'acceptation de la soumission. Le portail est disponible sous www.newdelhairport.in/airsuvidha/apho-registration

37. Les passagers sont responsables de remplir le formulaire d'auto-déclaration en ligne avec les informations personnelles et les détails du vol, y compris les numéros de vol et de siège, la date d'arrivée et le pays de départ (origine). Le passager, sans numéro de siège attribué, doit mettre "00" pour soumettre le formulaire. Le portail Air Suvidha propose également des orientations pour les passagers internationaux arrivant à l'aéroport de New Delhi, qui aideront à planifier le voyage. Plus d'informations sont disponibles sur le portail et les exigences à la foire aux questions: FAQ - New Delhi Airport www.newdelhairport.in/faq

38. Selon le pays de provenance, le vaccin contre la fièvre jaune peut être nécessaire. Vous pouvez trouver plus d'informations en ligne sur les vaccins requis et ceux recommandés pour le voyage en Inde.

VII. APPUI À LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, PARTIES CONTRACTANTES

39. Des ressources extrabudgétaires limitées ont été mises à la disposition du Secrétariat afin d'appuyer la participation d'un représentant par pays en développement qui est Partie contractante au Traité international. L'aide sera fournie sur demande. Les pays qui souhaitent bénéficier de cette offre sont invités à informer le Secrétariat de leur intention avant le 30 juillet 2022.

40. Pour obtenir l'aide financière relative à la participation des pays en développement qui sont Parties contractantes, veuillez nous contacter par courriel à l'adresse PGRFA-treaty@fao.org ou par téléphone au numéro +3906 5705 6413.

VIII. TRANSPORT LOCAL ET À DESTINATION/ EN PROVENANCE DE L'AÉROPORT

41. Le centre de conférence est adjacent à l'aéroport international de New Delhi, situé à Aerocity, le quartier des affaires et de l'hôtellerie, dans un rayon de 3 km de l'aéroport IGI et à quelques pas de la station de métro Aerocity, située sur la ligne de métro express de l'aéroport de Delhi.

42. Un comptoir d'information dédié sera disponible au terminal principal d'arrivée de l'aéroport pendant la durée de la réunion de l'Organe directeur en vue de faciliter l'information et l'aide aux délégués. Au terminal, il y a aussi un bureau de change (Forex Bureau), et des endroits où acheter des cartes SIM, si nécessaire.

43. Le centre de conférence est à proximité du terminal 3 de l'aéroport IGI et desservi par les bus de l'hôtel dans la même zone, d'autres terminaux et le train express métro/aéroport. Le transport est assuré pour accompagner les délégués de l'aéroport à l'hôtel (et vice versa) et peut également être réservé en utilisant le formulaire de réservation des hôtels sélectionnés. Des informations supplémentaires sur le transport à destination et en provenance de l'aéroport sont disponibles sous: www.newdelhairport.in/to-and-from-airport-details

44. Si un délégué perd son bagage, il peut s'adresser au bureau de voyage/d'information dédié qui sera ouvert au centre de conférence pendant la réunion pour aider au suivi.

IX. HOTELS

45. Il y a plusieurs hôtels situés aux alentours du quartier Aerocity près de l'aéroport IGI. le Secrétariat a publié une liste des différentes catégories d'hôtels via la notification: www.fao.org/3/cc0831fr/cc0831fr.pdf

46. Le Secrétariat effectuera les réservations d'hôtel et de transport de tous les délégués pris en charge à l'hôtel choisi, ce qui couvrira également la période des consultations régionales et interrégionales qui précèdent la session. Les autres participants sont invités à réserver une chambre via les formulaires en ligne dédiés contenus dans la notification relative aux hôtels pour bénéficier des tarifs et conditions préférentiels.

X. SANTÉ ET SÉCURITÉ

47. Des services de premiers secours et d'urgence, notamment un service d'ambulance seront disponibles au centre de conférence.

48. La FAO et le Gouvernement hôte ont élaboré conjointement un plan d'atténuation des risques relatifs à la pandémie de COVID-19 et des informations supplémentaires seront disponibles sur le site web avant la réunion et sur le lieu de réunion.

XI. INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'INDE

49. L'Inde est l'une des plus anciennes civilisations du monde avec une variété kaléidoscopique et un riche patrimoine culturel. Le pays a réalisé des progrès socio-économiques complets au cours des 65 dernières années de son indépendance. La population de l'Inde est de 1 406,6 millions en 2022.

50. Située dans la partie sud de l'Asie, l'Inde est bordée par le Pakistan, le Népal, le Myanmar, le Bhoutan, la Chine, le Bangladesh, le Sri Lanka, la mer d'Arabie, l'océan Indien et le golfe du Bengale. Certaines des caractéristiques géographiques les plus frappantes de l'Inde comprennent la chaîne de montagnes himalayenne au nord, les fertiles plaines Indo-Gangétique qui couvrent les parties nord et est du pays, le désert du Thar à l'ouest et le plateau du Deccan dans la région sud.

Climat

51. Le climat en Inde varie de tempéré dans le nord du pays aux moussons tropicales dans le sud. La saison des pluies en Inde commence généralement à partir de la deuxième semaine de juillet et se poursuit jusqu'à la deuxième semaine d'octobre. À partir de la deuxième semaine de juin, la mousson humide pénètre dans diverses régions de l'Inde et provoque des précipitations dans tout le pays. La plage de température prévue au cours du mois de septembre est entre 22 et 36 degrés Celsius.

Langues parlées

52. Les principales langues officielles du pays sont l'hindi et l'anglais.

Monnaie locale

53. La monnaie locale en Inde est la roupie indienne (signe : ₹ ; code : INR). Le taux de change actuel du dollar américain est de 79,68 roupies indiennes.

Pourboire

54. Pour la cuisine de rue, aucun pourboire n'est requis. Aux restaurants, un pourboire d'environ 7% à 10% du montant de la facture peut être payé si on veut le faire.

Heure locale

55. L'heure en Inde est GMT+5h30. On peut utiliser un convertisseur de fuseau horaire en ligne pour vérifier l'heure dans plusieurs villes simultanément www.timeanddate.com/worldclock/converter.html

Courant électrique

56. En Inde, les fiches et prises de courant sont de type C, D et M. Voir les images ci-dessous. Le voltage standard est de 230 V et la fréquence standard est de 50 Hz. Vous pouvez utiliser vos appareils électriques en Inde, si le voltage standard dans votre pays varie entre 220 et 240 V (comme c'est le cas au Royaume-Uni, en Europe, en Australie et dans la plupart des pays d'Asie et d'Afrique).



57. Si le voltage standard dans votre pays est compris entre 100 V et 127 V (comme c'est le cas aux États-Unis, au Canada et dans la plupart des pays d'Amérique du Sud), vous avez besoin d'un convertisseur de voltage en Inde. Vous pouvez également envisager un combiné adaptateur de prise de courant/convertisseur de voltage.

Services téléphoniques

58. L'indicatif téléphonique du pays est +91. Lorsque vous appelez de l'extérieur un numéro de téléphone indien, l'indicatif de pays +91 doit être saisi, suivi de l'indicatif régional indien et d'un numéro local (ou portable) afin de passer l'appel. Si vous appelez d'un téléphone fixe, remplacez le signe + par 0011 suivi de 91 (indicatif de l'Inde), puis de l'indicatif régional indien et du numéro local.

59. Une connexion Wifi sera assurée gratuitement au centre des congrès et sera disponible gratuitement dans la plupart des hôtels spécialement aménagés pour les délégués.

Annexe 1

